

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 juin 2023 à 10 h 30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

## PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

## REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à Mme LE YONDRE*)

## EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DELUGA François, Conseiller municipal DU TEICH
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 13 juin 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 31 mai 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 21/06/2023

Délibération n° DE-0039-2023

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Convention d'utilisation de l'application Données sociales**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibération n° DE 0028-2017 du 13 juin 2017, il a été autorisé à conclure les documents conventionnels relatifs à l'utilisation de l'application « Données sociales » développée par le CIG Grande Couronne.

La convention permettant l'utilisation de cette application, utilisée pour la réalisation des campagnes annuelles du rapport social unique, a été signée le 20 décembre 2017 pour une durée de cinq ans.

Cette convention arrive aujourd'hui à son terme.

Le CIG Grande Couronne avait dans un premier temps indiqué que, sur l'année 2023, une mise en concurrence sur le volet maintenance de l'application devait être engagée et que, de ce fait, il serait proposé aux centres de gestion utilisateurs de signer un avenant à la convention initiale pour permettre la poursuite de l'utilisation de cette application sur l'année 2023, sur des bases financières similaires à celles des années précédentes.

Suite à ces indications, le Conseil d'administration, par délibération n° DE-0064-2022 du 14 décembre 2022, a autorisé le Président à signer cet avenant.

Or, il s'avère que le CIG Grande Couronne a finalement transmis au Centre de Gestion, par courrier en date du 24 avril 2023, une nouvelle convention couvrant la période 2023-2027, prenant donc effet dès cette année.

Cette convention doit être retournée signée au CIG Grande Couronne avant le 30 juin 2023 afin d'assurer l'accès à l'application Données sociales.

Il est précisé que la participation financière de chaque centre de gestion fait l'objet, dès cette année 2023, d'une augmentation destinée à couvrir les frais relatifs aux développements informatiques croissants liés à l'annualisation des rapports sociaux uniques.

Pour le Centre de Gestion de la Gironde, cette participation financière s'élève désormais à la somme de 3 393 euros par an (soit un total de 16 965 euros sur l'ensemble de la période couverte par la convention). Ce qui représente une hausse de 50% du montant de la précédente convention (2 262 euros mensuel et 11 310 euros sur 5 ans).

Ce coût est établi selon la strate du CDG : entre 30 000 et 50 000 agents SIASP 2020 sur le département de la Gironde.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

## ANNULE

- la délibération n° DE-0064-2022 du 14 décembre 2022 autorisant le Président à signer avec le CIG Grande Couronne l'avenant relatif à l'utilisation de l'application Données sociales pour l'année 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 21/06/2023

**AUTORISE**

- le Président à signer avec le CIG Grande Couronne la convention relative à l'utilisation de l'application Données sociales pour les années 2023 à 2027.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 21 juin 2023.

Le secrétaire de séance,



**BILLOUX Roger**  
Conseiller municipal de PINEUILH



Le Président,



**RECORS Roger**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 21 JUIN 2023

PUBLIÉE LE : 21 JUIN 2023

**Acte à classer****DE-0039-2023**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-21T14-55-52.00 ( MI245850928 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230621-DE-0039-2023-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Convention d'utilisation de l'application données sociales

Date de décision : 21/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DE-0039-2023-CONVENTION UTILISATION APPL... Multicanal : Non

Pièces jointes :

DE-0039-2023-ANNEXE-CONVENTION DONNE...  
(1).PDF      Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/06/23 à 14:55

Par COLLENNE Vicky

Transmis

Date 21/06/23 à 14:55

Par COLLENNE Vicky

Accusé de réception

Date 21/06/23 à 15:10